

Rénovation énergétique : Simplifions les dispositifs au service des ménages

Quelques semaines seulement après son entrée en vigueur, la **politique de rénovation énergétique des logements est de nouveau sous le coup d'un effort de simplification de la part du Gouvernement de Gabriel Attal**, amorçant une nouvelle réforme du dispositif MaPrimeRénov'.

À cette occasion, HELLIO, expert de la maîtrise de l'énergie, rappelle que **la stabilité et la cohérence sont essentielles à l'efficacité de la politique déployée par les pouvoirs publics**. Elles permettent de **sécuriser la filière et de conforter les ménages** qui entreprennent des travaux d'efficacité énergétique de leur logement, dans une démarche de durabilité.

Dans un tel contexte, HELLIO formule **trois propositions destinées à simplifier le parcours des ménages qui engagent un projet de rénovation énergétique**, toujours dans la perspective de massifier les opérations d'économies d'énergie.

- **Orienter l'accompagnateur Renov' vers le modèle de l'opérateur ensemblier pour assurer et garantir des économies d'énergie réelles**

Dans le cadre du parcours accompagné dédié aux rénovations d'ampleur, le Gouvernement a annoncé sa volonté de limiter les obligations de recourir à un Accompagnateur Renov' seulement aux subventions les plus élevées. Central et social, **il est l'acteur incontournable de la simplification de la politique de rénovation énergétique**. Son rôle est d'être au plus près des ménages pour les orienter dans leurs parcours. Pour autant, nous formulons dans cette proposition que l'Accompagnateur Renov' porte la responsabilité et la garantie du suivi des performances énergétiques. Le MAR ne doit pas simplement être l'acteur qui oriente, il doit être également l'acteur qui conseille les artisans et s'engage sur la bonne réalisation des travaux. **Selon le modèle de l'opérateur ensemblier, le MAR doit être l'acteur qui permettra aux ménages qui le sollicitent de garantir des économies d'énergie réelles à l'issue des travaux de rénovation énergétique ainsi qu'un financement qui leur permettront de limiter leur reste à charge.**

- **Massifier et garantir la présence des artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) sur le territoire**

L'attribution de l'aide MaPrimeRenov' ou de la prime des Certificats d'Économies d'Énergie nécessite que le chantier soit réalisé par un artisan dit "RGE", soit "Reconnu Garant de l'Environnement". Seulement, **leur inégale répartition sur le territoire national et leur faible nombre pèsent sur l'atteinte des objectifs de rénovation d'ampleur fixés par le Gouvernement pour l'année 2024**. Pour rappel, ils ont été réévalués à 140 000 rénovations d'ampleur sur l'année, soit le double des rénovations globales financées par l'Anah en 2023, contre les 200 000 initialement visées.

Si les objectifs du Gouvernement ont doublé, le nombre d'artisans RGE a quant à lui diminué en 2024 : 61 192 entreprises labellisées contre 65 095 en 2022. De plus, leur présence est inégalement répartie sur le territoire : les départements du centre de la France et de la Corse dénombrent un nombre moins important de sociétés labellisées RGE, en comparaison avec les régions Ile-de-France ou Pays de la Loire.

Pour simplifier l'accès des ménages aux artisans RGE, il apparaît nécessaire de garantir leur présence effective sur l'ensemble du territoire et coupler cette présence par une garantie délivrée par l'organisme certificateur des artisans RGE. La montée en compétence et la formation est une condition sine-qua-none pour réussir les objectifs nationaux de rénovation énergétique.

- **Revaloriser le parcours "décarbonation" du dispositif MaPrimeRénov'**

Les rénovations performantes sont essentielles pour parvenir à l'objectif de neutralité carbone du parc de logement à l'horizon 2050. Seulement, en matière de rénovation énergétique, chaque geste compte pour permettre à chacun de faire évoluer l'étiquette énergétique de son logement.

C'est pourquoi, le groupe Hellio propose de lever les restrictions sur les gestes de rénovation simples et de revaloriser les forfaits alloués au mono-gestes afin de laisser la possibilité aux ménages de poursuivre la réalisation de travaux par gestes dans le cadre du parcours décarbonation du dispositif MaPrimeRénov'. La revalorisation de forfaits davantage incitatifs pour le mono-geste permettra de réintégrer au dispositif un certain nombre de ménages qui ne perçoivent pas l'intérêt financier d'améliorer la performance énergétique de leur logement.

"En tant qu'expert de la rénovation énergétique des logements, le groupe Hellio alerte le Gouvernement quant à la réforme actuellement à l'œuvre. Celle-ci doit viser à assurer la stabilité des dispositifs incitatifs, tout en sécurisant une filière, qui subit de plein fouet l'instabilité réglementaire de ces derniers mois. Elle ne cherche pourtant qu'à se structurer et sécuriser ses investissements pour passer à l'échelle, et être au rendez-vous des ambitieux objectifs de rénovation énergétique" déclare Pierre-Marie Perrin, Directeur des affaires publiques du groupe Hellio.